

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-466-1935 Divers.

n° 69-466-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 septembre 1935

Numéro JO

n° 466 du 30/09/1935

Date du numéro

30 septembre 1935

TEXTE INTÉGRAL

à la suite du concours de dessin organisé à l'école de Djibouti, il est accordé aux élèves dont les noms suivent des prix dont le montant est ainsi fixe : a) Dessin d'un bateau à voiles : 1er prix de cent francs : Soumatchichandra et Mohamed Salem Moti, ex æquo; 2e prix de cinquante francs : Outman ; 3e prix de vingt-cinq francs : Ali Ibrahim et Mohamed Abdallah, ex æquo. Mention à dix francs : Ali Mohamed Aouad, Mohamed Ibrahim, Ahmed Cavalier, Moussa Omar, Ahmed Hersi, Mohamed Abdallah, ex æquo. b) Dessin d'un âne attelé : 1er prix de cent francs : Ali Nasser; 2e prix de cinquante francs : Houssein Ainan; 3e prix de vingt-cinq francs : Mohamed Abdallah et Mohamed Salem Mooti, ex æquo. Mention à dix francs : Moussa Omar, Ali Assoé, Ali Ibrahim, Outman. André Oriol, Soumatchichandra, ex æquo. c) Dessin d'un coq : 1er prix de cent francs : Ali Nasser, 2e prix de cinquante francs : Ahmed Abdallah Coubèche. 3e prix de vingt-cinq francs : Abdouiahi Liban. Mention à dix francs : Outman, Ampharé Hassan, Robleh Davar, Mohamed Saïd, Hassan Ainan. Ces prix seront payables aux élèves ci-dessus désignés sur mandat hilleteur établi au nom du directeur de l'école.